

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Olivier VRIGNON, Cédric PEGEAULT

Absents : Christian LETELLIER représenté par Mariannick LEBAS, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Elodie BELLET et Laurence VALLEE

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

1. CESSION DES PARCELLES AN 152 ET AN 157

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à la société SEDELKA 2 parcelles situées route d'Harcourt. Il informe également que ces deux parcelles de 4 706m² seront vendues pour la somme de 150 228 € HT.

Monsieur LECLERE demande ce que deviendront les investissements de cette cession.

Monsieur le Maire répond qu'ils pourront servir pour des projets de voirie et la création d'un parking pour la future école maternelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la cession des parcelles AN 152 et AN 157 à la société SEDELKA pour un montant de 150 228€ HT.

2. NOMINATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin de permettre le bon fonctionnement des instances communautaires, de procéder à la nomination d'un conseiller communautaire suppléant désigné parmi les conseillers communautaires en exercice jusqu'au 31 décembre 2016, soit pour la commune de Fleury sur Orne, Madame Jacqueline BAURY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Jacqueline BAURY comme conseillère communautaire suppléante.

3. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE CAEN LA MER RELATIF AUX VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à un groupement de commande pour les vêtements de travail des agents ainsi que les équipements de sécurité individuelle (casques, gants, gilets...). Il précise que la communauté urbaine de Caen la mer sera coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes pour :

1. L'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI)
2. La location-entretien et prestation de nettoyage de vêtements de travail

Il autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant à signer la convention.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs telle que proposée par le Comité Technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Emplois créés	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif à 35h00	1	01/10/2017
ATSEM à 29/35 ^{ème}	1	01/10/2017
Adjoint technique à 25/35 ^{ème}	1	01/10/2017
Attaché principal	1	01/10/2017

Emplois supprimés	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe à 35h00	1	01/10/2017
Adjoint technique à 29/35 ^{ème}	1	01/10/2017
Adjoint technique à 20/35 ^{ème}	1	01/10/2017

5. SEJOUR INTERNATIONAL JEUNES 2017 - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'un séjour international de jeunes venant des villes partenaires de Fleury sur Orne a eu lieu cet été et que des financements ERASMUS ont été obtenus à cette occasion.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu aujourd'hui de procéder au remboursement des frais de déplacement engagés par la délégation allemande pour un montant de 400,33 € à laquelle il convient de déduire le montant de la participation des jeunes (soit 50 € x 6 jeunes = 300 €).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacement engagés par la délégation allemande pour le séjour jeunes organisé cet été à Fleury sur Orne à hauteur de 100,33 € comme suit :

- Montant des frais de transport : 400,33 €
- Participations pour 6 jeunes : 6 x 50,00 € = 300,00 €
- Remboursement : 400,33 € - 300,00 € = 100,33 €

6. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame LEBAS explique à l'assemblée, que de plus en plus de parents apportent des plateaux repas pour leurs enfants mais que la commune ne pouvait pas garantir que l'enfant mangeait.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le règlement du restaurant scolaire en ajoutant que l'enfant qui bénéficie d'un régime particulier pourra être admis que s'il est compatible avec les possibilités de service de restauration scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil personnalisé (PAI).

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification du règlement.